

## Les Droits de l'Homme, une des priorités de la Commission européenne

La Commission européenne place la question des Droits de l'Homme au cœur de ses préoccupations en République démocratique du Congo. Elle a pleinement conscience qu'assurer le respect des droits de l'individu n'est pas toujours facile dans un contexte comme celui de la RDC. Les Congolais ont dû faire face à de nombreux conflits, et le pays est en pleine reconstruction.

La Commission européenne travaille au quotidien avec la société civile congolaise pour la réalisation des principes de la Déclaration universelle sur les droits de l'homme (*lien*), le Traité UE (*lien*) et l'Accord de Cotonou (*lien*).

Pour financer ses programmes, la Commission européenne s'appuie donc sur l'IEDDH (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme) (*lien vers [http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/eidhr/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/eidhr/index_fr.htm)*). Ce fonds, totalement indépendant, vient compléter l'aide que la Communauté européenne fournit au titre de l'aide au développement et à la coopération. Et comme la promotion des droits de l'homme est une manière de consolider la démocratie et l'Etat de droit, l'IEDDH permet aussi de soutenir les autres programmes de la Commission européenne dédié à la gouvernance.

Pour la période 2007-2013, les fonds dédiés à la promotion des droits de l'homme dans le monde, via l'IEDDH, sont d'un montant total de **1,1 milliards d'euros**.

Cette somme est d'abord destinée à **soutenir et protéger la société civile**, que ce soit les organisations, mais aussi les personnes elles-mêmes.

La Commission européenne s'attache à renforcer le rôle de cette société civile dans le processus démocratique, dans la réconciliation pacifique et dans la représentation politique. La délégation de la Commission européenne en République démocratique du Congo a déjà beaucoup travaillé à associer société civile et Etat de droit. Elle a lancé d'ailleurs un appel à propositions (voir ci-dessous) pour poursuivre son action. La Commission européenne soutient également les actions des acteurs non-étatiques, que ce soit dans le domaine du dialogue sur les droits de l'homme, ses défenseurs, la peine de mort, la torture, et les enfants pris dans les conflits armés.

La Commission européenne, toujours via les fonds de l'IEDDH, soutient également le **cadre global pour la protection des droits de l'homme**, de la justice, de l'Etat de droit et la promotion de la démocratie.

Elle s'attache donc à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dès lors qu'elle estime qu'ils sont menacés. Elle soutient également toutes les initiatives, que ça soit nationales, régionales ou internationales, pour mettre en place un cadre de protection efficaces de ces droits et libertés. Enfin la Commission européenne s'implique dans les processus électoraux, par le biais notamment de missions d'observations électorales. Son but est de susciter la confiance des populations vis-à-vis de leurs institutions élues, en validant des élections fiables et transparentes. En RDC, lors des élections présidentielles en 2006, une mission d'observateurs européens avait été déployée.

### Appels à propositions

Un appel à propositions a récemment été publié pour la RDC. Doté d'un budget de 600 000 euros, il vise à sélectionner plusieurs **micro-projets** (pour une contribution maximale de la Commission européenne de 100 000 euros chacun).

Ceux-ci devront s'attacher spécialement à « renforcer le rôle de la société dans la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques, dans le soutien à la réconciliation pacifique d'intérêts particuliers et dans l'extension de la participation et la représentation politiques ». Les propositions des demandeurs sont en cours d'évaluation par un comité technique d'assesseurs de la Délégation de la Commission européenne en RDC.

La République démocratique du Congo est également considérée, dans le cadre de l'IEDDH, comme un pays prioritaire. Elle pourra donc bénéficier d'un budget mis à disposition par la Commission européenne dans le cadre des appels à propositions globaux pour la mise en œuvre de **macro-projets** (contribution de la Commission européenne jusqu'à 1 million d'euros).